



## Déclarations de luttés et de naissances

Le temps passant, nous tenions à vous rappeler que les déclarations de luttés doivent nous être rentrées **AU PLUS TARD un mois AVANT les premières naissances**.

*Pour être en ordre, voici quelques petits rappels utiles :*

- La première lettre pour les noms des agneaux et agnelles nés lors de cette campagne est la lettre « V » ;
- Pour les chevreaux et chevrettes, la première lettre est la lettre « C » ;
- Les animaux doivent être bouclés avec le boucle officielle endéans le mois suivant la naissance. Ils doivent obligatoirement avoir une boucle officielle si un de nos agents doit les voir (pesée ; pré-expertise ; ...) ;
- La caudectomie est interdite chez les mâles et considérée comme un acte chirurgical chez les femelles. Pour ces dernières, le moignon doit couvrir la vulve ;
- Les jeunes de race Ardennais Roux doivent être pré-expertisés **AVANT** l'âge de trois mois ;
- Les pesées permettent non seulement de valoriser les indices de croissance de vos agneaux et agnelles mais, ultérieurement, de permettre l'obtention d'index pour les brebis. N'hésitez pas à nous contacter.

## Communication de nos homologues flamands

La KHV vous prie de trouver, en pièce jointe, l'invitation au concours de Gent qui se tiendra le 12 janvier prochain, dans le cadre de AGRIFLANDERS.

## Changements au niveau des agents de terrain

Vous le savez, nous avons lancé un recrutement pour deux agents de terrain. Les emplois ayant été pourvus, nos nouvelles recrues sont en cours de formation. Nous vous communiquerons très prochainement leurs coordonnées. En attendant, pour toute question ou renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec le bureau ([ovin.caprin@awenet.be](mailto:ovin.caprin@awenet.be)) qui vous renseignera le plus adéquatement possible.

## Constats de gestation

Nous vous rappelons l'existence du service de constat de gestation. Néanmoins, au vu du succès que rencontre ce service, nous vous invitons à prévoir au moins 4 semaines à l'avance la demande de passage au sein de votre troupeau afin d'organiser au mieux les tournées ([echo.oc@awenet.be](mailto:echo.oc@awenet.be)).

## Abonnement Pâtre

Comme chaque année, nous vous offrons la possibilité de vous abonner à un tarif préférentiel (72 euros au lieu de 98 euros). Si vous souhaitez vous abonner à Pâtre pour l'année 2019 (soit 10 numéros de janvier à décembre), nous vous invitons à nous le communiquer **au plus tard le 15 décembre** :

- Soit par mail à l'adresse [ovin.caprin@awenet.be](mailto:ovin.caprin@awenet.be) en mentionnant bien vos coordonnées complètes, y compris votre numéro awé-OC ;
- Soit en nous le communiquant par fax au 083/23.06.76, ou par courrier à l'adresse suivante :

**awé - Service Ovin-Caprin**  
Rue des Champs Elysées, 4  
5590 Ciney

A la réception de cette demande, nous vous abonnerons automatiquement à la revue pour 2019, et vous enverrons la facture de 72 euros.